Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 901

Rubrik: Valais

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VALAIS

Ecologie d'intentions

(pi) La Loi fédérale sur la protection de l'environnement et les ordonnances qui l'accompagnent donnent aux cantons des compétences nouvelles. Il leur incombe notamment de dresser un cadastre des pollutions et des nuisances sur leur territoire et de veiller au respect des normes fédérales.

Le canton du Valais en a profité pour regrouper ses objectifs dans une brochure: Options cantonales en matière de protection de l'environnement, éditée par le Département de l'environnement que dirige le démocrate-chrétien Bernard Bornet (également chef des travaux publics).

Comme beaucoup d'énoncés généraux, les options valaisannes promettent beaucoup, mais on y cherchera en vain les engagements contraignants. Au-delà des objectifs, manquent les moyens pour les atteindre. Bien sûr, on engagera des sommes importantes pour la protection de l'environnement, mais essentiellement pour enregistrer, analyser, mesurer. La répartition de ces fonds est d'ailleurs parfois surprenante. L'Etat va par exemple subventionner l'achèvement des stations d'épuration des eaux (STEP), la construction d'installations pour la mise en valeur des boues d'épuration et l'amélioration des réseaux de canalisation. Ces subventions se monteront à 75 millions de francs. La gestion optimale des installations d'épuration existantes par le contrôle, l'assistance technique et la formation d'exploitants qualifiés ne se verra dotée pour sa part que d'un montant annuel de 10 000 francs. La loi sera respectée, les STEP construites, mais fonctionneront-t-elles convenablement avec un si petit budget pour l'assistance technique et la formation du personnel?

En fait, le catalogue valaisan inquiète parce que la plupart des intentions qu'il contient devraient guider le développement du canton depuis longtemps déjà. A l'image de l'objectif au chapitre de la protection des sols: La fertilité des sols doit absolument être maintenue à long terme en vue d'assurer une production de denrées alimentaires suffisante et

saine et de conserver la vitalité des forêts afin qu'elles puissent assurer leur fonction protectrice. Est-il vraiment nouveau, en Valais, d'agir dans ce sens ou ne fait-on que mettre la pratique sur papier? Aucune mesure prévue dans ce chapitre concernant l'utilisation abusive d'engrais chimiques; rien non plus, à part le constat de leur présence, sur les concentrations de cuivre, conséquence de la monoculture de la vigne; ni sur le fluor, dont on reconnaît pourtant qu'il contamine les sols. Le chapitre consacré aux eaux n'est pas plus sévère à l'égard de ces polluants. Ce qui est clair par contre, c'est qu'il ne faut mécontenter personne: (...) il s'agit de régir de façon concertée l'ensemble des interventions humaines touchant au cycle de l'eau, en vue de satisfaire et de sauvegarder les différents intérêts de la société, de l'économie et de l'écologie. Il est vrai que le lecteur était prévenu dans l'introduction que le choix des options sera adapté aux efforts de diversification nécessaires à l'économie du canton.

Autre chapitre. On va, en plaine, encourager l'utilisation du vélo en intégrant l'étude du projet de piste cyclable lors de chaque nouveau tronçon de route. C'est bien, mais qu'en est-il du réseau routier existant? N'est-il pas également urgent d'étudier la réalisation de pistes ou d'itinéraires cyclables en parallèle à des routes déjà construites?

On le voit, rien dans ces options que l'on n'ait déjà lu ou entendu ailleurs, dans un programme, un discours ou une déclaration d'intentions. Rien, à part une proposition intéressante, le tarif «tout compris» dans les stations touristiques, incluant le transport par des moyens publics, les abonnements sportifs et les frais de séjour. Seul problème: pour que le projet en question devienne réalité, il faudra plus que des transports publics *praticables*, comme les prévoit le document. Il faudra qu'ils soient attractifs...

Décidément, le petit éléphant qui accompagne le lecteur dans le fascicule valaisan aura encore bien du travail pour que le Département de l'environnement mérite son nom.

(cfp) Les études historiques et les études pédagogiques ont l'avantage de faire redécouvrir des expériences intéressantes et leurs acteurs. C'est le cas de l'Ecole Ferrer de Lausanne qui a fonctionné de 1910 à 1919. Un mémoire d'histoire lui avait été consacré par Philippe Maget, en 1986. La même année, un chercheur en pédagogie bernois lui consacrait un chapitre d'un petit volume (en allemand) sur la théorie et la pratique de l'éducation anarchiste*. L'auteur l'intègre à l'étude de trois expériences et au rappel de quatre hommes: Paul Robin et l'Orphelinat de Campuis, Sébastien Faure et La Ruche, deux réalisations françaises, Jean Wintsch et l'Ecole Ferrer, de Lausanne, ainsi que Francisco Ferrer, anarchiste espagnol, fusillé en 1910 dans des conditions troublantes.

HISTOIRE

Une école anarchiste

Jean Wintsch (1880-1943) était un médecin lausannois, militant anarchiste, qui a consacré sa vie à l'enfance. A sa mort, il était médecin des écoles à Lausanne et professeur à l'Ecole des sciences sociales de l'Université. L'école Ferrer était une école libre pour enfants des classes les moins favorisées. L'enseignement, selon un programme particulier, même s'il devait tenir compte des obligations légales, visait une éducation intégrale, pratique et sans dogme. Le financement était assuré par des membres individuels de la société de l'école et des syndicats professionnels, car l'enseignement était gratuit.

A lire le petit ouvrage de Hans-Ulrich Grunder on constate que ce qui était considéré comme novateur, au début de ce siècle, ne saurait être remis en question aujourd'hui: l'exercice en plein air, la coéducation, l'expérimentation face à l'enseignement livresque, pour ne citer que trois exemples.

* Hans-Ulrich Grunder: Theorie une Praxis anarchistischer Erziehung — Trotzdem Verlag.